



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
9 juillet 2020  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2020**  
31 août-4 septembre 2020, New York  
Point 9 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour le Timor-Leste  
(2021-2025)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable . . . . .	2
II. Priorités du programme et partenariats . . . . .	5
III. Administration du programme et gestion des risques . . . . .	10
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme . . . . .	12
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Timor-Leste (2021-2025) . . . . .	13



## I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le Timor-Leste a progressé en matière de développement durable et de réduction de la pauvreté depuis le référendum de 1999. Son plan de développement stratégique pour la période 2011-2030 vise à le faire passer de pays à faible revenu à pays à revenu intermédiaire supérieur d'ici 2030, en donnant la priorité à trois objectifs : un taux de croissance économique annuel de 7 %, une réduction de 10 % du taux de pauvreté et la création de 60 000 nouveaux emplois par an<sup>1</sup>. Le Timor-Leste se prépare à sortir de la catégorie des pays les moins avancés et à rejoindre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Les résultats de l'analyse commune de pays et de l'examen national volontaire (2019) révèlent que le Timor-Leste a bien avancé sur la voie de la réalisation de plusieurs des objectifs de développement durable, qu'il a mis en place des institutions électorales et de contrôle indépendantes et qu'il est attaché à l'édification de l'État.

2. Néanmoins, il est peu probable que le Timor-Leste atteigne ne serait-ce qu'un des objectifs de développement durable d'ici 2030. Le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté international (1,90 dollars par jour)<sup>2</sup> est passé de 47,2 % en 2007 à 30,3 % en 2014<sup>3</sup>, mais le taux de pauvreté multidimensionnelle du pays (46 %) est le plus élevé d'Asie du Sud-Est<sup>4</sup>. Le ralentissement de l'économie auquel on assiste depuis 2011<sup>5</sup>, la dépendance excessive à l'égard du Fonds pétrolier pour financer les dépenses publiques<sup>6</sup> et l'augmentation de la part des jeunes chômeurs (83 %)<sup>7</sup> sont susceptibles d'aggraver la pauvreté et d'exacerber les inégalités. Bien que 74 % de la population soit âgée de moins de 35 ans, l'État investit très peu dans le capital humain.

3. Petit État insulaire en développement, le Timor-Leste est le 15<sup>e</sup> pays le plus vulnérable aux catastrophes induites par les changements climatiques<sup>8</sup>, ce qui met en danger les communautés côtières et montagnardes. Il est également menacé par les catastrophes à évolution lente engendrées par l'augmentation des températures et la sécheresse, qui réduisent la disponibilité de l'eau et les moyens de subsistance agricoles de 70 % de la population. Les coûts de construction et d'entretien des infrastructures<sup>9</sup> exacerbent la vulnérabilité du pays aux catastrophes induites par les changements climatiques.

4. À partir de l'analyse commune de pays, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a élaboré le deuxième Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au Timor-Leste<sup>10</sup> à l'appui du plan de développement stratégique du pays. Le Plan-cadre a été mis au point au moyen de consultations

<sup>1</sup> Gouvernement du Timor-Leste, Plan de développement stratégique, 2010 ; programme gouvernemental du huitième Gouvernement constitutionnel.

<sup>2</sup> Parité de pouvoir d'achat en 2011, équivalent à 40,45 dollars par personne et par mois aux prix timorais de 2014.

<sup>3</sup> Indicateur du développement dans le monde de la Banque mondiale.

<sup>4</sup> Rapport sur le développement humain 2019, PNUD, 2019.

<sup>5</sup> Comptes nationaux du Ministère des finances, 2000-2018.

<sup>6</sup> *Timor-Leste Economic Report: Moving Beyond Uncertainty*, Banque mondiale, Washington DC, avril 2019, p. 10.

<sup>7</sup> Chômage des jeunes : 24,7 % dans les zones urbaines et 8,4 % dans les zones rurales (enquête sur la population active de 2016).

<sup>8</sup> Rapport sur les risques dans le monde 2019.

<sup>9</sup> *Timor-Leste Public Expenditure Review: Infrastructure*, Ministère des finances et Banque mondiale, mars 2015.

<sup>10</sup> Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au Timor-Leste (2021-2025).

tenues avec le Gouvernement, la société civile et le secteur privé, dans le cadre desquelles ont été organisées des séances de co-conception participative. Il repose sur les principes relatifs aux droits humains et crée des synergies entre les entités des Nations Unies, conformément au programme de réforme « Unité d'action des Nations Unies ». Sur la base du recensement des groupes les plus vulnérables effectué lors de l'analyse commune de pays, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ciblera les jeunes femmes et les jeunes hommes non scolarisés et sans emploi ni formation, les personnes touchées par la pauvreté multidimensionnelle et les victimes de violences fondées sur le genre, afin de contribuer le plus directement possible aux objectifs de développement durable, en appliquant le principe consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte.

5. Selon l'analyse commune de pays, les changements climatiques, la pauvreté multidimensionnelle et le manque d'accès à des services de qualité sont autant de facteurs qui contribuent aux difficultés que rencontre le Timor-Leste en matière de développement. Le PNUD dispose d'un avantage comparatif au croisement de ces trois facteurs<sup>11</sup>, car il travaille directement avec les jeunes, les femmes, les pauvres et les partenaires publics pour promouvoir des perspectives économiques, la résilience aux changements climatiques et des institutions responsables qui fournissent des services de grande qualité.

6. Le Plan-cadre souligne que le manque de perspectives économiques durables et l'accès limité à un travail décent sont liés à l'absence de diversification de l'économie. Le PNUD joue un rôle unique au croisement d'une économie verte et bleue, de moyens de subsistance liés à des solutions fondées sur la nature et de la résilience aux changements climatiques<sup>12</sup>. L'évaluation indépendante du programme de pays a montré qu'il conviendrait de reproduire le modèle de développement local mis en place à Oé-cusse, car celui-ci a intégré la création d'emplois à une planification locale tenant compte des risques climatiques, a permis de recenser les goulets d'étranglement en matière de capacités, de marché et de technologie, et a contribué à la création et au développement d'entreprises, à l'amélioration de la productivité ainsi qu'à la génération de moyens de subsistance diversifiés<sup>13</sup>.

7. Un nombre croissant de jeunes femmes et de jeunes hommes sur le marché du travail ont besoin de qualifications, de compétences, d'incitations et de réseaux pour saisir les possibilités d'emploi ou devenir entrepreneurs. Ce point est essentiel étant donné que 20,3 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans (dont 23,7 % sont des femmes) étaient déscolarisés et sans emploi ni formation en 2015<sup>14</sup>. Le laboratoire d'accélération du PNUD, fort de son expérience dans le domaine de l'entrepreneuriat des jeunes, place celui-ci dans une position unique pour apporter sa contribution en la matière<sup>15</sup>. Le programme intégré d'incubateur d'entreprises à Oé-cusse et le pôle d'innovation axé sur les jeunes (*Knua Juventude*) à Dili ont été considérés comme des approches innovantes susceptibles de générer des entreprises durables pour les jeunes. Une évaluation menée à leur égard a mis en lumière certaines des principales difficultés qu'ils permettent de surmonter, à savoir la mise à l'échelle, l'obtention de financements publics et la suppression des obstacles structurels à l'entrepreneuriat des jeunes.

8. Le Plan-cadre de coopération relève qu'il convient de renforcer la capacité du Timor-Leste à faire face aux effets des changements climatiques et à préserver ses ressources naturelles. Ayant renforcé les capacités institutionnelles et les

<sup>11</sup> Évaluation indépendante du programme de pays, 2019, p. 18.

<sup>12</sup> Évaluation indépendante du programme de pays, 2019, p. 20.

<sup>13</sup> *Ibidem*, p. 31.

<sup>14</sup> Recensement, 2015.

<sup>15</sup> Évaluation indépendante du programme de pays, 2019, p. 21.

connaissances du Gouvernement et des municipalités en matière de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques, le PNUD est bien placé pour intensifier sa collaboration dans le domaine climatique<sup>16</sup>. Cependant, le fait que des politiques sur les changements climatiques, les énergies renouvelables et la gestion des catastrophes demeurent en attente d'approbation suggère la nécessité de renforcer les activités de plaidoyer ainsi que les capacités de surveillance de la société civile. Le PNUD jouit d'une grande expérience en matière de gestion communautaire des ressources naturelles, de la conception participative, du suivi des infrastructures résilientes aux changements climatiques, de la sensibilisation des communautés et de l'introduction de technologies écologiquement rationnelles dans les municipalités<sup>17</sup>.

9. Le Plan-cadre de coopération souligne que la persistance de la pauvreté multidimensionnelle découle en partie du manque d'accès à des services publics de qualité (en particulier pour les femmes et les groupes marginalisés) et au caractère non inclusif des processus décisionnels. Grâce à ses résultats en matière de renforcement des capacités institutionnelles, de planification stratégique municipale et de réforme judiciaire, le PNUD est bien placé pour faire progresser la réforme de l'administration publique et soutenir le processus de décentralisation. Le PNUD est un partenaire fiable et impartial<sup>18</sup> qui a fait ses preuves dans la consolidation d'approches qui favorisent l'appropriation et la durabilité<sup>19</sup>, et qui a mis au point des modèles en vue d'établir des plans municipaux inclusifs<sup>20</sup>. Les contributions passées du PNUD en matière de déconcentration lui permettent de soutenir les efforts de décentralisation, d'agir en guise de plateforme pour intégrer le soutien plus large des organisations onusiennes et de faire preuve d'une plus grande efficacité dans l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales.

10. Le soutien du PNUD au développement organisationnel du secteur judiciaire et à la formation de la police a donné lieu à une gestion plus efficace de la justice, à une meilleure connaissance de la justice formelle et à un meilleur accès à celle-ci, et a permis de venir en aide aux victimes de la violence domestique<sup>21</sup>. Les avantages comparatifs dont dispose le PNUD pour étendre le champ d'action des tribunaux mobiles aux victimes de la violence fondée sur le genre et pour réduire la discrimination à laquelle sont confrontés les femmes, les filles et les groupes vulnérables (tels que les communautés lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et intersexe, ainsi que les personnes handicapées) dans l'accès à la justice offriront des possibilités pour soutenir l'objectif à long terme d'établir d'avantages de tribunaux permanents.

11. Au sein du système des Nations Unies, le PNUD intègre l'expertise technique des organismes onusiens pour relever des défis complexes. Dans le cadre du soutien coordonné du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le PNUD présidera le groupe des résultats en matière de gouvernance et coprésidera le groupe des résultats sur les changements climatiques et la résilience. La valeur ajoutée du PNUD est mise en évidence par son rôle d'intermédiaire en vue de rassembler l'expertise technique de l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi que de l'Union européenne, du Groupe de la Banque mondiale et du secteur privé pour promouvoir des partenariats et un financement conjoint des objectifs de développement durable.

---

<sup>16</sup> *Ibidem*, p. 16.

<sup>17</sup> Rapport annuel axé sur les résultats, 2019, p. 1.

<sup>18</sup> *UNDP Partnership Survey*, 2017.

<sup>19</sup> Outcome Evaluation of Democratic Governance, PNUD Timor-Leste, 2018, p. 12 et p. 37.

<sup>20</sup> Évaluation indépendante du programme de pays, 2019, p. 31.

<sup>21</sup> *Ibidem*, p. 38.

## II. Priorités du programme et partenariats

12. L'objectif du PNUD pour le programme 2021-2025 est d'**accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable au Timor-Leste en réduisant la vulnérabilité à la pauvreté ainsi qu'en favorisant la résilience aux changements climatiques, la gouvernance responsable et la transformation économique**. Compte tenu du contexte du Timor-Leste, qui est un petit État insulaire en développement, et des défis qu'il doit relever, le PNUD encouragera les transformations suivantes, propices à la réalisation des objectifs de développement durable : un développement économique vert, bleu et circulaire, une gestion durable des ressources naturelles et une coopération innovante entre les secteurs public et privé pour réduire les risques climatiques et renforcer la résilience, ainsi qu'une gouvernance tenant compte des questions de genre, inclusive et axée sur les droits humains. En coopération avec le(la) coordonnateur(trice) résident(e) pour le Timor-Leste et l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD proposera des solutions audacieuses pour faire face aux répercussions sanitaires et socio-économiques de la COVID-19, en mettant l'accent sur les communautés les plus vulnérables.

13. Le PNUD dirigera les activités relatives à trois priorités du Plan-cadre : **perspectives économiques et travail décent pour tous** (réalisation 2) ; **résilience aux changements climatiques et gestion durable des ressources** (réalisation 6) ; et **systèmes, institutions et services de gouvernance accessibles, responsables et tenant compte des questions de genre aux niveaux national et municipal** (réalisation 5). Au vu de la nature interconnectée des facteurs sous-jacents de ces réalisations, le PNUD abordera ces priorités en utilisant cinq stratégies de transformation alignées sur le Plan stratégique du PNUD.

14. Le *renforcement et la diversification des moyens de subsistance* constituent une stratégie essentielle pour réduire la vulnérabilité à la pauvreté, pour promouvoir les emplois dans les économies verte, bleue et circulaire, ainsi que pour accroître la résilience des communautés aux chocs climatiques, sanitaires et économiques. La *planification stratégique en matière de changements climatiques tenant compte des risques et des questions de genre* est une stratégie de transformation transversale. Elle consiste à aider le Gouvernement et les municipalités à élaborer des plans et des budgets fondés sur des données factuelles, et à mettre en œuvre ces plans pour faire en sorte que les services publics et les infrastructures soient résilientes aux changements climatiques. Le *renforcement institutionnel* est essentiel pour garantir que les institutions gouvernementales et les municipalités disposent des capacités, des systèmes et des outils nécessaires pour planifier, financer, mettre en œuvre et contrôler les investissements publics et privés ainsi que pour fournir des services aux citoyens. La *promotion de la responsabilité et le renforcement de la société civile* sont essentiels pour créer les conditions structurelles et démocratiques nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte. Le renforcement de la fonction de surveillance de la société civile et la promotion de la responsabilité des décideurs contribueront à garantir le « contrat social ». La lutte contre les discriminations et la garantie que les personnes (en particulier les agricultrices, les jeunes chômeuses, les femmes victimes de violence fondée sur le genre et les communautés vulnérables) peuvent accéder à des services de qualité ainsi que participer de manière significative à des institutions et à des processus décisionnels tenant compte des questions de genre sont des conditions préalables à la réalisation de l'objectif du PNUD. L'*égalité des genres* est donc un objectif important intégré dans tous les domaines et stratégies prioritaires, et le PNUD veillera à ce que les femmes et les jeunes soient les artisans actifs des solutions de développement.

*Des perspectives économiques durables et un travail décent pour tous*

15. Compte tenu de la nécessité de « reconstruire autrement » dans le contexte de la réalité post-pandémique, le PNUD contribuera à renforcer des savoir-faire, des compétences, des réseaux et des capacités numériques pour le XXI<sup>e</sup> siècle en faveur des jeunes femmes et des jeunes hommes, afin d'améliorer leur aptitude à l'emploi tout en protégeant les petites et microentreprises des pires effets de la récession économique attendue. S'appuyant sur des initiatives antérieures fructueuses telles que le pôle d'innovation axé sur les jeunes, il tirera parti du laboratoire d'accélération pour aider les jeunes femmes et les jeunes hommes à créer des entreprises innovantes, évolutives et numérisées. Il répondra également aux préoccupations concernant la durabilité des perspectives économiques en renforçant les capacités des administrations publiques, des entreprises et des prestataires de services grâce à une plateforme inclusive visant à promouvoir l'esprit d'entreprise et les services d'emploi pour les jeunes femmes et les jeunes hommes. La plateforme permettra d'élargir la connectivité des jeunes en s'appuyant sur des plateformes d'entrepreneuriat régionales et mondiales offrant des possibilités d'échange et d'apprentissage entre pairs. Grâce au cadre de financement national intégré, le PNUD aidera, sous la direction du(de la) coordonnateur(trice) résident(e) pour le Timor-Leste et en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), les pouvoirs publics à établir des liens plus solides entre les financements publics et privés, à libérer le potentiel de financement en faveur de la lutte contre les changements climatiques, de la diaspora et de la santé, notamment, aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, et à soutenir les réformes politiques visant à diversifier davantage l'économie.

16. La démarche adoptée par le PNUD repose sur l'hypothèse selon laquelle les jeunes femmes et les jeunes hommes ne sont pas en mesure de devenir entrepreneurs ni de créer des entreprises durables car ils n'ont pas encore acquis les expériences et les connaissances du XXI<sup>e</sup> siècle en matière de travail, telles que les compétences numériques, les compétences de négociation et de communication ainsi que les compétences professionnelles et techniques. Ils sont privés des perspectives qu'offrent le secteur privé et manquent d'espace pour enrichir leur expérience. Le PNUD travaillera avec le secteur privé, les partenaires de développement et les jeunes innovateurs pour fournir des services d'entreprise intégrés et promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, tandis que le cadre de financement national intégré permettra que les pouvoirs publics et leurs partenaires mènent des dialogues sur les mesures qu'il convient de prendre pour accroître le financement des objectifs de développement durable ainsi que les investissements en faveur du capital humain, afin de réduire les contraintes d'offre.

17. Les femmes et les hommes des communautés rurales sont vulnérables à la pauvreté et aux risques climatiques en raison du manque de moyens de subsistance diversifiés et de travail décent. Le PNUD s'appuiera sur son expérience en matière de financement public du développement économique local à Oé-cusse pour fournir un soutien technique aux municipalités en vue de mobiliser des financements durables pour les services aux entreprises qui créeront des moyens de subsistance et des emplois résilients aux changements climatiques. Pour garantir la durabilité, le PNUD travaillera avec des institutions de contrôle telles que le Parlement national, la Commission de lutte contre la corruption, les principaux ministères et la société civile pour renforcer leurs capacités à légiférer, ainsi qu'à suivre et à utiliser des données factuelles pour rendre des comptes. Donner les moyens aux pouvoirs publics de travailler de manière intégrée et participative avec les communautés, la société civile et le secteur privé permettra aux municipalités de fournir des services de grande qualité ainsi que de générer des emplois et des moyens de subsistance durables et écologiquement rationnels. On s'efforcera de créer des moyens de subsistance

durables grâce à une gestion efficace des ressources naturelles, des écosystèmes terrestres et marins ainsi que de l'économie bleue dans son ensemble. La compréhension des goulets d'étranglement en matière de diversification de l'économie et des possibilités d'écologisation de celle-ci permettra d'approfondir les connaissances et de déterminer les éléments qui déclenchent la création d'emplois. Surmonter les barrières liées au genre ainsi qu'à l'accès au marché et au financement, et réduire les obstacles à la création d'entreprises durables permettra de créer un environnement favorable aux petites et microentreprises. Cela permettra de diversifier les moyens de subsistance, de renforcer la résilience des communautés aux chocs et de réduire la vulnérabilité à la pauvreté induite par les changements climatiques.

#### *Résilience aux changements climatiques et gestion durable des écosystèmes*

18. Pour aider le Gouvernement à respecter ses engagements au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national et à promouvoir une économie circulaire, le PNUD s'attaquera, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OIM, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, aux causes de la vulnérabilité aux changements climatiques tout en négociant des partenariats en vue de prendre des mesures de transformation en matière de changements climatiques. La participation communautaire s'entrecroisera avec la participation aux niveaux national et régional grâce à des systèmes d'information sur le climat visant à informer les politiques, les plans et les investissements nationaux en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. L'impact du PNUD dans ce domaine sera mesuré par une plateforme nationale d'action pour le climat au sein de laquelle les pouvoirs publics faciliteront l'élaboration d'une réponse à la crise climatique par l'ensemble de la société, de l'administration et du secteur privé. La plateforme servira de mécanisme permettant de négocier des partenariats plus larges en vue de mener des initiatives innovantes dans le cadre de l'offre faite par le PNUD aux petits États insulaires en développement comme le Timor-Leste pour relever les défis frontaliers auxquels ils sont confrontés, encouragera de nouvelles collaborations en matière climatique ainsi que de nouveaux financements publics et privés pour les économies circulaires et bleues, et favorisera le renforcement des capacités à élaborer des politiques, plans et budgets écologiquement rationnels et fondés sur des données factuelles.

19. Le soutien apporté aux capacités techniques et institutionnelles des ministères intersectoriels permettra la collecte, l'analyse et l'utilisation de données sur les changements climatiques. Cela améliorera la planification, la budgétisation et la coordination fondées sur des données factuelles en matière de gestion des risques climatiques et des écosystèmes aux niveaux national et municipal, ainsi que l'établissement des rapports relatifs aux conventions internationales sur les changements climatiques. Afin d'améliorer la sensibilisation du public et le contrôle des investissements publics et des rapports sur les changements climatiques, le PNUD renforcera les connaissances de fond au sein des organisations de la société civile et du secteur privé. Cela permettra de garantir que les données nouvellement collectées par les systèmes d'information sur le climat sont prises en considération dans l'élaboration des politiques ainsi que dans la conception et la mise en œuvre des programmes afin d'améliorer la résilience des communautés aux risques climatiques et à la pauvreté induite par les changements climatiques.

20. En partenariat avec le Fonds vert pour le climat, le PNUD intensifiera la conception, la mise en œuvre et le suivi d'infrastructures résilientes aux changements climatiques par les communautés, ce qui contribuera à protéger les richesses

environnementales et les moyens de subsistance contre les risques climatiques, renforçant ainsi la diversification de l'économie verte. Avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial, le PNUD aidera les communautés et les autorités gouvernementales à améliorer la surveillance et la gestion des écosystèmes terrestres, marins et côtiers. Cela renforcera la résilience des communautés (notamment des jeunes agriculteurs et des agricultrices) aux risques climatiques, en favorisant la diversité des moyens de subsistance ainsi qu'en alimentant les économies et les partenariats verts, bleus et circulaires. Le soutien apporté aux dirigeants des communautés en matière de conception et de suivi d'infrastructures résilientes aux changements climatiques ainsi que de gestion des ressources renforcera l'engagement des municipalités en faveur de telles infrastructures.

21. Le PNUD accordera la priorité au renforcement des capacités des administrations publiques et de la société civile pour qu'elles participent aux négociations visant à appliquer l'Accord de Paris sur le climat et qu'elles mettent en œuvre pleinement les contributions déterminées au niveau national. Sur la base des enseignements à retenir, le PNUD renforcera le rôle du secteur privé, des entreprises sociales et des organisations non gouvernementales afin d'intensifier les interventions dans le domaine des énergies de substitution (énergies de la biomasse, éolienne et solaire). En tant que petit État insulaire en développement, le Timor-Leste a tout à gagner des modèles d'économie circulaire, verte et bleue ; le PNUD facilitera donc l'organisation de forums et de plateformes à l'échelle de la société et des pouvoirs publics pour intégrer ces modèles aux niveaux national et infranational.

*Systèmes, institutions et services de gouvernance accessibles, responsables et tenant compte des questions de genre aux niveaux national et municipal*

22. Pour relever les défis liés à la mise en place d'une gouvernance responsable, inclusive et participative ainsi qu'à la fourniture de services publics de grande qualité, le PNUD s'efforcera de contribuer à un changement transformationnel en aidant les municipalités à réaliser leur propre vision d'un développement local fondé sur les droits, grâce aux enseignements tirés de la coopération Sud-Sud et de l'expérience commune de réseaux régionaux et mondiaux (tels que le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique). Faciliter la participation des groupes marginalisés<sup>22</sup> aux institutions démocratiques et à la gouvernance locale permettra d'améliorer la conception et la fourniture des services destinés aux citoyens, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte, en particulier pendant la période critique de reprise de la pandémie prévue en 2021-2022. En étroite collaboration avec des institutions publiques et des partenaires tels que l'Union européenne, l'Agence de coopération internationale de la République de Corée (KOICA), le Japon et le Ministère australien des affaires étrangères et du commerce, le PNUD renforcera les capacités des fonctionnaires de l'administration publique et des autorités municipales dans le cadre du processus de décentralisation afin que ceux-ci puissent gérer les ressources locales, collecter des données et élaborer des plans d'investissement locaux tenant compte des risques. Le PNUD soutiendra une approche intégrée des finances publiques et du renforcement institutionnel pour améliorer la gouvernance budgétaire et la

<sup>22</sup> L'expression « groupes marginalisés » désigne les familles souffrant de pauvreté multidimensionnelle, les victimes de la violence fondée sur le genre, les agricultrices, les familles dépendant des revenus ou des envois de fonds d'une personne, les communautés lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et intersexe, les jeunes femmes et les jeunes hommes (15-24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation, les familles qui n'ont pas accès à l'eau, à l'assainissement, à l'électricité et à d'autres formes d'infrastructures, les personnes handicapées, les résidents de zones vulnérables aux catastrophes induites par les changements climatiques, les jeunes sous-représenté(e)s et les femmes.

décentralisation. Les municipalités auront un plus grand nombre de moyens à leur disposition pour concevoir et financer des investissements fondés sur des données factuelles en faveur des groupes marginalisés et devront rendre compte de leurs actions. Le PNUD fournira une assistance technique en vue d'intensifier la fonction de surveillance des institutions de contrôle (telles que la Commission anti-corruption et les institutions nationales des droits humains) et des organisations de la société civile, afin de renforcer la demande de reddition de comptes et de respect des droits humains.

23. L'augmentation de la participation des groupes marginalisés aux élections et au processus de gouvernance locale ainsi que l'amélioration de l'accès et de l'utilisation des données ventilées par genre dans la planification (au moyen du portail de données municipales) conduiront à une fourniture de services publics inclusive et tenant compte des risques. Le renforcement de la planification stratégique, de la responsabilité et de la prise en considération des questions de genre au niveau municipal favorisera la résilience aux changements climatiques, stimulera le développement économique local et créera des emplois et des moyens de subsistance diversifiés pour les femmes et les hommes. L'amélioration de la responsabilité des institutions nationales ainsi que de l'efficacité des institutions de contrôle et des organisations de la société civile permettra également d'améliorer la durabilité d'autres domaines prioritaires étant donné que le Gouvernement sera tenu de rendre compte des engagements internationaux et de la mise en œuvre des politiques et des programmes fondés sur les objectifs de développement durable.

24. Il demeure difficile de faire en sorte que les groupes marginalisés, en particulier les victimes de la violence fondée sur le genre, puissent accéder à des institutions garantes de l'état de droit et à des services de justice de grande qualité. Dans le cadre de l'initiative Spotlight, une initiative conjointe de l'Union européenne et de l'ONU dirigée par ONU-Femmes, le PNUD travaillera avec des partenaires des Nations Unies ainsi qu'avec le Ministère de la justice pour offrir des services de proximité et acquérir une meilleure compréhension des services de justice formelle. Il renforcera les capacités des institutions garantes de l'état de droit, dont la police, à assurer des services de grande qualité à tous les citoyens, notamment aux groupes marginalisés. Si l'on aide les groupes marginalisés à se mobiliser et à faire confiance à l'appareil judiciaire formel, ils recourront aux services de la justice formelle en plus du système basé sur le droit coutumier qui prévaut dans le pays. En outre, si le PNUD et ses partenaires (dont la KOICA et les forces de police australiennes) aident les institutions garantes de l'état de droit à fournir des services tels que des tribunaux mobiles et des unités pour personnes vulnérables aux victimes de la violence fondée sur le genre, des services et des systèmes judiciaires plus accessibles et tenant mieux compte des questions de genre seront disponibles. Cela renforcera la justice en matière d'égalité des genres et contribuera à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles.

25. L'épidémie de COVID-19 montre l'importance de sociétés, d'entreprises et de gouvernements sachant se servir des outils numériques et connectés par voie numérique pour garantir une prévention et une réponse efficaces. Le Timor-Leste étant l'un des pays les moins connectés par voie numérique, le PNUD s'associera au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour libérer le potentiel de l'économie et de la quatrième révolution industrielle. Le PNUD travaillera avec des banques, des institutions de microfinance et des opérateurs de téléphonie mobile pour renforcer l'accès au financement numérique, aux services bancaires mobiles et aux services de paiement. Il renforcera également les capacités des municipalités à exploiter des portails citoyens en ligne afin de promouvoir l'accès à l'information, en partenariat avec l'Union européenne.

26. Le PNUD travaillera en partenariat avec le système des coordonnateurs(trices) résidents(es) et d'autres organismes des Nations Unies pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan-cadre de coopération et les priorités nationales. Le PNUD continuera à travailler avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour renforcer les travaux centrés sur l'innovation dans le cadre de la gouvernance électronique (identifiant unique du citoyen et autres plateformes de services aux citoyens) et travaillera avec l'OIM, le PAM et la FAO sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ainsi que sur les modèles circulaires d'économie bleue et verte. En collaboration avec ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'UNICEF, le PNUD s'efforcera d'éliminer toutes les formes de violence commises à l'égard des femmes et des filles ; il collaborera avec l'OMS et l'OIM sur les stratégies de financement de la diaspora et de la santé ; et il incitera les Volontaires des Nations Unies à mettre à profit la participation volontaire dans la mise en œuvre des programmes. Le PNUD aidera le Bureau du(de la) coordonnateur(trice) résident(e) pour le Timor-Leste à mieux cibler et hiérarchiser les priorités des organismes des Nations Unies par la création conjointe d'un espace d'apprentissage mutuel et par une réflexion commune, une programmation conjointe et une gestion innovante des locaux communs des Nations Unies. Le PNUD s'appuiera sur sa coopération Sud-Sud avec l'Indonésie et l'Inde, et envisagera de nouveaux partenariats.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

27. Le succès de la mise en œuvre du programme de pays dépendra de la gestion des risques et de l'intégration d'une programmation souple et innovante permettant de surmonter les difficultés qui se posent. Au cours du cycle de programme considéré, le PNUD deviendra une plateforme d'apprentissage et de partage des connaissances et fournira au Gouvernement des services d'appui à la mise en œuvre. Notre approche de la programmation évoluera vers une approche axée sur un réseau capable de mieux anticiper. Le PNUD renforcera ses capacités de veille et de prévision afin d'anticiper et de réduire autant que possible les risques, ce qui nécessitera de mener un dialogue avec le Gouvernement, les communautés, les organisations de la société civile et les partenaires de développement. Les dispositifs d'alerte précoce et de gestion des risques seront dirigés par le(la) coordonnateur(trice) résident(e) pour le Timor-Leste. Le PNUD appliquera ses normes sociales et environnementales ainsi que les mécanismes de responsabilité dont il dispose pour gérer les risques décrits ci-dessous.

28. Le blocage politique qui caractérise le pays depuis 2018 met en évidence le risque élevé d'une impasse politique permanente, ce qui réduirait l'efficacité des institutions publiques et retarderait la mise en œuvre des programmes et budgets gouvernementaux. La capacité du Gouvernement à lancer de nouvelles initiatives ainsi qu'à garantir le financement et le cofinancement des programmes du PNUD pourrait être compromise. Le PNUD atténuera ce risque en maintenant un dialogue avec les pouvoirs publics et les donateurs, en effectuant régulièrement des analyses de l'économie politique et du contexte, et en introduisant des mesures d'adaptation au programme si nécessaire. Il aidera le Gouvernement à fournir des services en période d'instabilité, où les mécanismes gouvernementaux pourraient être perturbés.

29. Le deuxième risque est le degré élevé de vulnérabilité économique induit par la dépendance aux revenus pétroliers pour financer les dépenses publiques. La baisse de la production pétrolière et des prix mondiaux du pétrole, combinée à l'augmentation des prélèvements sur le Fonds pétrolier, pourrait menacer la viabilité budgétaire et compromettre la capacité de l'économie à créer et à maintenir de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois. Cela pourrait nuire à la cohésion sociale et augmenter le

risque d'instabilité politique. Sous la direction du(de la) coordonnateur(trice) résident(e) pour le Timor-Leste, et conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD atténuera ce risque en aidant le Gouvernement à rendre opérationnel le cadre de financement national intégré afin de mobiliser des financements publics et privés supplémentaires. Il travaillera avec les donateurs et le Gouvernement pour promouvoir la diversification économique et intensifier le débat public sur la viabilité budgétaire et le financement des objectifs de développement durable.

30. Le troisième risque réside dans l'augmentation de la vulnérabilité du Timor-Leste aux catastrophes induites par les changements climatiques et aux épidémies sanitaires, ainsi que dans le faible niveau de préparation et la capacité d'adaptation limitée du pays, ce qui est susceptible non seulement de perturber la mise en œuvre du programme du PNUD, mais aussi de constituer une menace à long terme pour les moyens de subsistance et la réduction de la pauvreté. Le PNUD travaillera avec le groupe des partenaires de l'aide humanitaire et le Gouvernement pour garantir la planification de l'atténuation des risques climatiques et des risques de catastrophes ainsi que des épidémies sanitaires et veillera également à ce que des stratégies et des plans de continuité des activités soient élaborés pour les partenaires gouvernementaux. Il appliquera ses normes sociales et environnementales dans le cadre du programme, établira des mécanismes de réclamation et conduira des études d'impact. Il intégrera des mesures proactives de prévision et d'anticipation en matière de gouvernance pour lui permettre de recenser les risques ainsi que d'établir des prévisions et de redéfinir les priorités et les programmes en vue de répondre aux tendances et aux crises émergentes, parmi lesquelles les répercussions de la COVID-19.

31. Le PNUD créera un comité de programme de pays qu'il coprésidera avec l'agence gouvernementale de coordination afin de renforcer la responsabilité mutuelle. Cela permettra de renforcer la mobilisation des parties prenantes en faveur du programme, de promouvoir des résultats durables dans le cadre de celui-ci et de maintenir un dialogue sur les principaux défis en matière de développement, dont la mobilisation de ressources et les modalités d'un financement durable. Le PNUD établira des partenariats avec des ambassades, des organisations de la société civile et des organisations internationales pour traiter des questions stratégiques. Il renforcera sa position en tant qu'organisation axée sur l'apprentissage et les connaissances en promouvant l'intelligence collective, en intégrant des principes innovants de conception conjointe, d'analyse et d'expérimentation et en nouant des partenariats novateurs. Il veillera à ce que les jeunes, les femmes et les groupes marginalisés soient des acteurs actifs du changement et s'investissent pleinement dans nos programmes.

32. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

33. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. L'approche harmonisée des transferts de fonds sera appliquée de manière coordonnée avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et classifications des coûts

afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront à la charge des projets concernés.

#### **IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme**

34. Le PNUD s'efforcera d'utiliser des méthodes de collecte de données et de suivi innovantes et souples (dont l'intelligence collective, des micro-descriptifs et des retours d'information des utilisateurs) pour suivre l'avancée des progrès vers les réalisations de développement et saisir les résultats transformationnels. Il intégrera un système de contrôle de l'exécution et d'évaluation solide dans le programme et ses projets, en combinant des données qualitatives et quantitatives.

35. Dans le contexte du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour le suivi et l'évaluation, le PNUD codirigera deux groupes de résultats du plan-cadre de coopération et contribuera à la collecte, au suivi et à l'évaluation des données. Les indicateurs du PNUD sont alignés, dans la mesure du possible, sur les objectifs de développement durable, le plan national et les indicateurs du plan stratégique. Les équipes des projets du PNUD effectueront un suivi des résultats, conjointement le cas échéant, collecteront des données ventilées par genre et rendront compte des progrès tous les ans. Le PNUD mettra en place des mécanismes pour suivre et garantir la participation significative des femmes, des personnes handicapées et des jeunes à la prise de décision et continuera à utiliser le marqueur genre pour mener des interventions et obtenir des résultats tenant compte des questions de genre.

36. Conscient des lacunes importantes en matière de données, le PNUD travaille à l'heure actuelle avec le Ministère de l'administration nationale et le Secrétaire d'État à l'environnement pour élaborer un nouveau portail municipal de données ouvertes et améliorer les systèmes d'information climatique à l'échelle nationale. De telles initiatives numériques soutiennent la planification stratégique municipale fondée sur des données factuelles et sur les risques ainsi que la prise de décision en temps réel dans le cadre du nouveau processus de décentralisation. Elles contribueront à améliorer les capacités des pouvoirs publics en matière de collecte de données et permettront au PNUD de contrôler les progrès réalisés dans l'exécution du programme au niveau municipal.

37. Conformément à l'évaluation indépendante du programme de pays, le programme intégrera plusieurs projets dans un portefeuille thématique. Le travail de compréhension continuera à favoriser l'adoption d'approches d'apprentissage permettant au PNUD de rester à l'avant-garde en tant qu'organisation de développement œuvrant dans un monde instable et en rapide évolution – un enseignement tiré de la pandémie de COVID-19, qui a obligé à redéfinir les priorités et à tester les capacités d'adaptation des organisations. L'effort permanent de compréhension permettra de garantir la complémentarité, l'apprentissage et la gestion des connaissances entre les projets. En utilisant cette approche dans le cadre d'un examen annuel et du rapport annuel axé sur les résultats, le PNUD synthétisera les résultats des projets et des portefeuilles pour mettre en relief le renforcement de l'impact que permettent les synergies programmatiques.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Timor-Leste (2021-2025)

**Priorité ou objectif du pays** : d'ici 2030, le Timor-Leste aura rejoint les rangs des pays à revenu intermédiaire supérieur, éradiqué l'extrême pauvreté et établi une économie non pétrolière durable et diversifiée.

**Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD** : d'ici 2025, les institutions et la population du Timor-Leste dans toute sa diversité, en particulier les femmes et les jeunes, tireront profit de perspectives économiques durables et d'un travail décent, le but étant de réduire la pauvreté.

**Réalisation correspondante 1 du plan stratégique** : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

*Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable*

*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*

*Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)*

*Principaux partenaires ou partenariats et cadres*

*Montant indicatif des ressources, par réalisation (en millions de dollars)*

**Indicateur 2.3.1.** Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation (indicateur des objectifs de développement durable 8.6.1)  
**Niveau de référence** : 20 % (hommes 17 %, femmes 24 %)  
**Niveau cible** : 18 %

**Source des données** : recensement, 2015.

**Produit 1.1.** Les jeunes femmes et les jeunes hommes ont un meilleur accès à des perspectives économiques durables.

**Indicateur 1.1.1.**

Nombre de jeunes femmes et de jeunes hommes bénéficiant de compétences et de services en matière d'entrepreneuriat et d'employabilité (indicateur IRRF\* 1.1.1.2).

**Niveau de référence (2019)** : 729

**Niveau cible (2025)** : 2000 (50 % de femmes)

**Source** : projets du PNUD.

**Indicateur 1.1.2.**

Proportion de jeunes femmes et de jeunes hommes employés après le renforcement de leurs compétences en matière d'employabilité par le PNUD

**Niveau de référence** : 17 % de jeunes femmes et de jeunes hommes employés

**Niveau cible** : 50 % (50 % de femmes)

**Source** : projets du PNUD.

Secteur privé  
Secrétaire d'État à la formation professionnelle et à l'emploi  
Ministère de l'administration nationale  
Secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports  
Institut de soutien au développement de l'entrepreneuriat  
ONU

**Ressources ordinaires** : 1 549 000

**Autres ressources** : 10 263 471

**Indicateur 2.1.2.** Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe (indicateur des objectifs de développement durable 8.3.1)  
**Niveau de référence** : 72 % (2013) : hommes 70 %, femmes 76 %

**Source des données** : enquête sur la population active, 2013.

**Produit 1.2.** Réduction de la vulnérabilité à la pauvreté multidimensionnelle et augmentation des moyens de subsistance, en particulier dans les communautés rurales et côtières.

**Indicateur 1.2.1.**

Nombre de ménages disposant d'un flux de revenus supplémentaire pendant au moins 6 mois par an

**Niveau de référence (2019)** : 1000

**Niveau cible** : 3000 nouveaux ménages

Secrétaire d'État à l'environnement  
Ministère de l'agriculture et de la pêche  
Ministère de l'administration nationale  
Secrétaire d'État aux coopératives  
Banques

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou partenariats et cadres	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en millions de dollars)
<p><b>Niveau cible</b> : 65 %</p> <p><b>Source</b> : enquête sur la population active.</p>		<p><b>Source</b> : base de données des projets du PNUD.</p> <hr/> <p>* IRRF = cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources.</p> <p><b>Indicateur 1.2.2.</b> Nombre de nouvelles entreprises créées avec le soutien du PNUD</p> <p><b>Niveau de référence (2019)</b> : 91</p> <p><b>Niveau cible</b> : 500</p> <p><b>Source</b> : base de données des projets du PNUD.</p>	<p>Secteur privé</p> <p>Donateurs</p> <p>FENU</p> <p>Programme des Volontaires des Nations Unies</p>	
<p><b>Priorité ou objectif du pays</b> : d'ici 2030, le lien fort entre le peuple timorais et l'environnement sera rétabli, et les ressources naturelles et l'environnement du pays seront gérés de manière durable pour le bénéfice de tous.</p>				
<p><b>Réalisation 6 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD</b> : d'ici 2025, les institutions et les communautés nationales et sous-nationales (en particulier les populations à risque, dont les femmes et les enfants) du Timor-Leste seront mieux à même de gérer les ressources naturelles et de renforcer leur résilience aux effets des changements climatiques, aux risques naturels et anthropiques et à la dégradation de l'environnement, de manière inclusive et durable.</p>				
<p><b>Réalisation correspondante 3 du plan stratégique</b> : renforcer la résilience aux chocs et aux crises.</p>				
<p><b>Indicateur 6.3.2.</b> Progrès vers la gestion durable des forêts (indicateur des objectifs de développement durable 15.2.1)</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 44 sites recensés</p> <p><b>Niveau cible</b> : 1 zone protégée délimitée chaque année et faisant l'objet d'un plan de gestion</p>	<p><b>Source des données</b> : Ministère de l'agriculture et de la pêche</p>	<p><b>Produit 2.1.</b> Promotion de la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes au moyen de politiques, de lignes directrices, de systèmes d'information, de connaissances et de la conservation au niveau communautaire</p> <p><b>Indicateur 2.1.1.</b></p> <p>Nombre d'hectares reboisés, restaurés, protégés ou plantés, et nombre de familles bénéficiaires (indicateur IRRF 1.4.1.2)</p> <p><b>Niveau de référence (2019)</b> : 2 116 hectares ; 21 900 familles/109 500 personnes (projet de renforcement de la résilience côtière)</p> <p><b>Niveau cible (2025)</b> : 90 300 hectares (marins et terrestres) ; nombre de familles à déterminer</p> <p><b>Source</b> : projets environnementaux du PNUD</p> <p><b>Indicateur 2.1.2.</b></p> <p>Nombre de politiques, stratégies, plans, lignes directrices et systèmes liés au développement durable de</p>	<p>Ministère de l'agriculture et de la pêche</p> <p>Ministère de l'administration nationale</p> <p>Municipalités</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Fonds vert pour le climat</p> <p>Fonds pour l'environnement mondial</p> <p>Secrétaire d'État à l'environnement</p> <p>Ministère des travaux publics</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 600 000</p> <p><b>Autres ressources</b> : 24 381 500</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou partenariats et cadres

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en millions de dollars)

<p><b>Indicateur 6.2.3.</b> Nombre de personnes bénéficiant de la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et de la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux (indicateur des objectifs de développement durable 11.c.1)</p> <p><b>Niveau de référence (2019) :</b> 103 089 personnes dans 6 municipalités</p> <p><b>Niveau cible :</b> 150 000 personnes (50 % de femmes)</p>	<p><b>Source des données :</b> document de projet du Fonds vert pour le climat du PNUD (2020-2026).</p>	<p>l'environnement et des écosystèmes marins préparés et soumis pour approbation</p> <p><b>Niveau de référence (2019) :</b> 20</p> <p><b>Niveau cible :</b> 17 nouveaux</p> <p><b>Source :</b> projets environnementaux du PNUD.</p> <p><b>Produit 2.2.</b> Les communautés rurales bénéficient d'infrastructures résilientes aux changements climatiques</p> <p><b>Indicateur 2.2.1.</b> Nombre d'infrastructures résilientes aux changements climatiques construites ou rénovées</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 13 infrastructures résilientes aux changements climatiques par an dans chacune des 6 municipalités</p> <p><b>Niveau cible :</b> 130</p> <p><b>Source :</b> rapports de projets du PNUD.</p> <p><b>Indicateur 2.2.2.</b> Nombre de femmes et d'hommes bénéficiant d'infrastructures résilientes aux changements climatiques</p> <p><b>Niveau de référence (2019) :</b> 103 089 personnes dans 6 municipalités</p> <p><b>Niveau cible (2025) :</b> 150 000 personnes (50 % de femmes)</p> <p><b>Source :</b> rapports de projets du PNUD.</p> <p><b>Produit 2.3.</b> Mise en place de partenariats et de plateformes innovants d'action pour le climat</p> <p><b>Indicateur indicatif 2.3.1.</b> Nombre d'initiatives en matière d'action pour le climat négociées ou appuyées dans le cadre de partenariats établis avec des partenaires de développement, le Gouvernement et le secteur privé (dont les partenariats public-privé)</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 0</p> <p><b>Niveau cible :</b> 4</p> <p><b>Source :</b> projet du Fonds vert pour le climat.</p> <p><b>Indicateur 2.3.2.</b> Nombre de nouveaux partenariats et financements en matière d'action pour le climat</p> <p><b>Niveau de référence (année) :</b> 0</p>	<p>Fonds pour l'environnement mondial</p> <p>Fonds vert pour le climat</p> <p>Ministère australien des affaires étrangères et du commerce</p> <p>Secrétaire d'État à l'environnement</p> <p>Secrétariat du Programme national pour le développement des villages (Programa Nasional Dezenvolvimentu Suku – PNDS)</p> <p>Ministère de l'administration nationale</p> <p>Secrétaire d'État à la protection civile</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Fonds vert pour le climat</p> <p>Secrétaire d'État à l'environnement</p> <p>Ministère des travaux publics</p> <p>Ministère de l'agriculture et de la pêche</p> <p>Ministère de l'administration nationale</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Secteur privé</p> <p>ONU</p> <p>Partenaires de développement</p>
---	---	---	--

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou partenariats et cadres

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en millions de dollars)

**Niveau cible (année) :** 2

**Source :** projet du Fonds vert pour le climat.

**Priorité ou objectif du pays :** gestion du secteur public et bonne gouvernance.

**Réalisation 5 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD :** d'ici 2025, les personnes les plus marginalisées du Timor-Leste seront en mesure de faire valoir leurs droits, y compris celui d'être protégé contre la violence, grâce à des systèmes de gouvernance, des institutions et des services accessibles, responsables et tenant compte des questions de genre, aux niveaux national et infranational.

**Réalisation correspondante 2 du plan stratégique :** accélérer les transformations structurelles propices au développement durable.

**Indicateur 5.3.1.** Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population (indicateur des objectifs de développement durable 16.7.2)

**Niveau de référence :** 66,08 %

**Niveau cible :** à confirmer

**Source des données :** enquête Tatoli 2013-2018, The Asia Foundation, 2014.

**Produit 3.1.** Augmentation de la participation et de la représentation des groupes marginalisés dans les institutions démocratiques et les processus de gouvernance locale

**Indicateur 3.1.1.**

Nombre de femmes, d'hommes, de jeunes et de personnes handicapées participant aux processus de planification locale

**Niveau de référence (2019) :** 311 personnes handicapées en moyenne par municipalité (2 municipalités ; 19 % de femmes)

**Niveau cible :** 350 personnes en moyenne par municipalité (6 municipalités ; 33 % de femmes ; 33 % de jeunes ; 2 % de personnes handicapées)

**Source :** projets du PNUD.

**Indicateur 3.1.2.**

Proportion de femmes et de jeunes participant aux élections en tant qu'électeurs(trices) et en tant que personnel électoral (indicateur IRRF 2.2.2.2)

**Niveau de référence (2018) :**

Femmes et jeunes électeurs(trices) : 49 % et 51 %

Femmes et jeunes faisant partie du personnel électoral : 50 % de femmes ; sans objet pour les jeunes

**Niveau cible (prochaines élections) :**

Femmes et jeunes électeurs(trices) : 50 % et 60 %

Femmes et jeunes faisant partie du personnel électoral : 50 % et 30 %

**Source :** Organes d'administration des élections.

Ministère de l'administration nationale  
Municipalités

Organes d'administration des élections

Programme des Volontaires des Nations Unies

Médias

**Ressources ordinaires :**  
1 150 000

**Autres ressources :**  
26 059 504

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou partenariats et cadres

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en millions de dollars)

		<p><b>Produit 3.2.</b> Amélioration des capacités des institutions nationales et municipales et des organisations de la société civile en matière de planification, de suivi et d'application du principe de responsabilité</p> <p><b>Indicateur 3.2.1.</b> Nombre de municipalités disposant de plans et de budgets tenant compte des questions climatiques et de genre (indicateur IRRF 2.3.1.1) <b>Niveau de référence (2020) : 0</b> <b>Niveau cible : 6</b> <b>Source :</b> projets du PNUD.</p> <p><b>Indicateur 3.2.2.</b> Nombre de municipalités utilisant un portail de données municipal pour la planification, la budgétisation et le suivi (indicateur IRRF 2.2.1.1) <b>Niveau de référence (2020) : 0</b> <b>Niveau cible (2025) : 12</b> <b>Source :</b> rapports de projets du PNUD.</p> <p><b>Indicateur 3.2.2.</b> Nombre de rapports de citoyens et d'audits sociaux élaborés et publiés par des organisations de la société civile ou des groupes communautaires <b>Niveau de référence (2020) : 0</b> <b>Niveau cible (2025) : 6</b> <b>Source :</b> rapports des organisations de la société civile partenaires.</p>	<p>Municipalités Bureau du Premier ministre Secrétaire d'État à l'égalité et à l'inclusion Parlement national Commission de la fonction publique Organisations de la société civile Programme des Volontaires des Nations Unies Commission de lutte contre la corruption Union européenne Agence de coopération internationale de la République de Corée (KOICA)</p>
<p><b>Indicateur 5.1.1.</b> Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus (indicateur des objectifs de</p>	<p><b>Source des données :</b> enquête sur la démographie et la santé, 2016.</p>	<p><b>Produit 3.3.</b> Les personnes, en particulier les groupes marginalisés et les femmes, bénéficient d'institutions et de services judiciaires garants de l'état de droit (dont la police), accessibles et de qualité</p> <p><b>Indicateur indicatif 3.3.1.</b> Nombre de femmes et d'hommes, notamment victimes de la violence fondée sur le genre, ayant accès à des services de justice avec le soutien du PNUD (indicateur IRRF 2.2.3.2)</p>	<p>Ministère de la justice Police nationale Institutions nationales des droits de l'homme Parlement Ministère de l'administration nationale Municipalités Organisations de la société civile ONU</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou partenariats et cadres	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en millions de dollars)
<p>développement durable 16.3.1)</p> <p><b>Niveau de référence :</b></p> <p>Personnes ayant cherché à obtenir de l'aide : 19,5 %</p> <p>Personnes ayant signalé les faits à la police : 4,5 %</p> <p>Personnes ayant recouru à un avocat : 0,4 %</p> <p><b>Niveau cible :</b> à confirmer</p>		<p><b>Niveau de référence (2019) :</b> 552 plaignant(e)s dans les centres d'aide juridique (133 femmes) et 6 000 affaires (2 000 femmes) traitées par des tribunaux mobiles</p> <p><b>Niveau cible (2025) :</b> 2 000 plaignant(e)s (750 femmes) ; 11 000 affaires enregistrées (3 000 femmes)</p> <p><b>Source :</b> base de données des projets et des tribunaux.</p> <p><b>Indicateur 3.3.2.</b></p> <p>Nombre de lois, de politiques ou de procédures élaborées ou révisées pour prévenir ou combattre la violence fondée sur le genre (indicateur IRRF 1.6.2.2)</p> <p><b>Niveau de référence (2020) :</b> 0</p> <p><b>Niveau cible (2025) :</b> 4</p> <p><b>Source :</b> projet Spotlight</p> <p><b>Indicateur 3.3.4.</b></p> <p>Prise en compte des questions de genre dans toutes les lois élaborées avec le soutien du PNUD</p> <p><b>Niveau de référence (2020) :</b> 0</p> <p><b>Niveau cible (2025) :</b> 20</p> <p><b>Source :</b> projets du PNUD.</p>	<p>Union européenne</p> <p>Agence de coopération internationale de la République de Corée (KOICA)</p>	